

**CRCK AURA - Commission ESIND - Réunion du 18/12/2024**  
**Relevé de décisions, compte rendu et tour d'horizon des dossiers en cours**

**Présents** : Philippe CAILLEBOTTE - Bernard JACQUOT- Yves LECAUDE - Patrick OROSZ

**Diffusion** : Commission ESIND - Comité directeur – Newsletter

<b>POINTS ABORDES LE 18 DECEMBRE 2024</b>		
<b>Quoi</b>	<b>Qui</b>	<b>Quand</b>
<b>Niveau national</b>		
<p><b>Questionnement de la Commission Nationale ESIND aux nouveaux responsables fédéraux</b></p> <p><u>SATE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à qui s'adresse-t-on pour le support technique à partir de maintenant ?</li> <li>comment est constituée l'équipe ?</li> </ul> <p><u>Commission nationale ESIND</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Philippe CAILLEBOTTE est toujours président de la commission nationale jusqu'à la prochaine plénière. Date ?</li> </ul> <p><u>COMEX</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demander à Germinal PEIRO de confirmer qu'il prend la responsabilité du sujet ESIND à la suite de Georges DANTIN avec souhait de le rencontrer rapidement.</li> <li>Un des buts de la rencontre sera de suivre les dossiers clés à proposer à la Commission nationale et au VP ESIND + celui de Bassin versant du Rhône en lien avec la création d'un emploi de « tête de réseau » et le sujet Gardien de rivières (voir points suivants).</li> </ul>	PC	Déc 24
<b>5 dossiers clés sont à proposer à la Commission nationale et au VP ESIND</b>		
<p>1. Gestion des lâchers d'eau en Tarentaise : comment réduire les tensions, améliorer la communication entre usagers, fédérer et arbitrer les multiples demandes (nationales, régionales, locales, kayak, pêche, raft, travaux) et retrouver une bonne image auprès des acteurs locaux (maires, EDF...)</p> <p>➔ Relancer une nouvelle fois notre courrier du 20 octobre 2022 (resté sans réponse) proposant de prendre en compte les accords locaux dans la convention nationale EDF</p> <p>➔ À défaut, proposer une solution locale avec Tarentaise eau vive qui fédère déjà tous les acteurs, y compris le Comité régional</p> <p>➔ Ou, suivre la démarche de « charte » proposée par la mairie de BSM, sur les exemples du vélo et du parapente</p>	BJ	
<p>2. En coopération avec EDF et CNR, proposer les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la navigation à l'aval des barrages et permettre aux exploitants de passer d'une obligation de résultat à une obligation de moyens</p> <p>➔ Faire un nouveau courrier de relance à la FFCK suite à celui du 20 novembre 2022, en s'appuyant sur les cas de Feysine, Arthaz, La Bathie, Doron de Bozel, Bort-les-Orgues...</p>	PC	
<p>3. Afin d'améliorer la représentation des sports de pagaie dans les instances de gestion de l'eau, une proposition de charte de principes à respecter a été rédigée en collaboration avec les membres agréés.</p> <p>➔ Envoyer la charte rédigée à la commission nationale ESIND</p> <p>➔ Faire adopter cette charte par le Conseil fédéral et le BEX.</p>	PC	
<p>4. Rédiger la contribution de la FFCK aux mesures et dispositifs de gestion des flux d'usagers et pagayeurs à mettre en place sur les rivières et sites naturels en fonction du débit et de la fréquentation. (Calanques, Guiers, Chassezac...)</p> <p>➔ LN. transmet les documents USA et le lien vers River Management</p> <p>➔ BJ a transmis le lien vers l'étude « tourisme sportif » qui révèle que 89 % des français sont favorable à des quotas d'usagers sur les sites sensibles</p>	LN	

<p>5. Bassin versant du Rhône : Création d'un emploi de « tête de réseau » : Profil d'emploi, document projet et courrier d'accompagnement ont été remis à la FFCK, qui doit transmettre la proposition au Directeur de l'Agence de l'eau</p> <p>➔ Le sujet est à reprendre en 2025 avec les nouveaux élus de la FFCK</p>	<p>PC PC</p>	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2025</p>
<p>Niveau régional</p>		
<p><b>Présentation et débat sur le label fédéral, « gardien de rivière »</b>  Un état des lieux a été réalisé sur le dispositif auprès des clubs aquitains et un kit de mise en œuvre du dispositif est en cours de préparation. Une consultation menée auprès des 91 structures membres du CRCK Nouvelle Aquitaine, a permis d'obtenir, après relance, 53 réponses, soit 60 % de réponses. Les structures non membres n'ont pas été consultées. 35 clubs en sont ressortis éligibles au label « gardien de rivière » de rivière ».</p> <p>Cette démarche pourrait être déployée en Aura. Elle nécessite de mener une enquête et de suivre les contacts avec les clubs éligibles et intéressés. Elle doit permettre, d'une part, d'accroître le nombre de structures membres, d'autre part, d'améliorer notre notoriété auprès des partenaires externes. Elle pourrait être menée auprès de toutes les structures d'accueil de sports de pagaie en AURA ; ce qui suppose d'abord de constituer un fichier complet des coordonnées de contact. Le projet sera présenté au bureau et/ou comité directeur pour décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel support régional (ou national) pour l'opération gardien de rivière ? à discuter dans le cadre de la future rencontre avec les nouveaux responsables nationaux.</li> </ul>	<p>PC</p>	<p>Jan. 2025</p>
<p><b>Topo guide Haut Rhône</b>  Un projet dont l'avancement est difficile au gré des financements et des disponibilités des personnes sollicitées pour faire le travail.</p> <p><u>Ce qui a été fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche projet évolutive</li> <li>- Demandes de subvention 2022 et 2023 au Conseil régional et à l'ANS</li> <li>- Contacts Comité Via Rhône, SHR, CNR, Agence touristique AURA,</li> <li>- Repérage SATE réalisé par A Dubost en août 2023</li> <li>- Prémaquettes numérique (LOOPI) et papier (Outdoor diffusion)</li> <li>- Contact CNR avec fiche projet « Plan 5 Rhône »</li> <li>- Contact DREAL avec fiche projet « Plan Rhône Saône » (séminaire 3 avril)</li> <li>- Diffusion des chiffres de fréquentation sur le Rhône (enquête BJ / Pro)</li> </ul> <p><u>Ce qui reste à faire (par ordre de priorité) :</u></p> <p>A DUBOST doit finaliser la prémaquette (sans nouvelle dépense). Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'un doc final avec 2 versions (4.200 €) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ version PDF pour diffusion CRCK (et impression maquette par nos soins pour démarchage sponsores)</li> <li>▪ version pour LOOPI et mise en ligne</li> </ul> </li> <li>- Mise en numérique sur support LOOPI ( 2.160 €)</li> <li>- Faire passer la commande à Antoine Dubost pour complément LOOPI.</li> <li>- présenter les éléments de budget pour 2025 pour passer à la 2ème partie ( version papier, demande de financements pour celle-ci )</li> <li>- confirmer avec Antoine DUBOST le nb d'étapes et leur découpage.</li> </ul> <p><i>Autres points :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Veiller à la cohérence avec le document « expertise ouvrages », via : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La validation par CNR du contenu du topo partie sécurité</li> <li>▪ La validation par CRCK des recommandations du rapport d'expertise</li> </ul> </li> <li>➔ Revoir et représenter la fiche projet P5R CNR</li> <li>➔ Envisager fiche projet « Plan Rhône Saône » à présenter à la DREAL</li> </ul> <p>Reprendre contact avec l'Agence touristique régionale, SHR, Comité ViaRhône, les comités départementaux tourisme (suite rdv BJ / Pannekoucke)</p>	<p>PC BJ BJ BJ PC PC BJ AD</p>	<p>2/12/24  déc 24 déc 24 Déc 24  Déc 24</p>
<p><b>Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR</b>  <u>Ce qui est fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventonnement avec CNR sur les modalités de travail et de facturation</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et annotations de la commission ESIND à L BROSSAT</li> <li>- Recueil des avis des professionnels sur leurs besoins et usages</li> <li>- Facturation et règlement de 16.000 euros à CNR</li> <li>- Remise par LB CTS de son rapport à CNR et DRAJES</li> <li>- Contact avec CRCK PACA à propos de l'expertise Rhône Méditerranéen</li> <li>- Lire et commenter le rapport final de LB pour le Rhône amont Feyssine</li> <li>- Communiquer à CNR et DRAJES les observations du Comité régional</li> <li>- Repérage Rhône moyen</li> <li>- NOUVEAU : Facture de 9'600 € émise pour conclure la prestation de la commission ESIND AURA . Cette facture doit être intégrée dans le compte de bilan l'exercice 2024 si fonds pas reçus avant le 31 décembre 2024.</li> </ul> <p><u>Ce qui reste à faire :</u> Percevoir les 9.800€ fr la facture envoyée à CNR. Selon Samuel DEVILLERS le paiement devrait intervenir vers mi-février (à surveiller)</p> <p>➔ Attente du retour de CNR sur le rapport de LB sur le Rhône moyen (inclus Feyssine)</p> <p>➔ Selon Samuel DEVILLERS de CNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Pas de retours concrets pour l'instant. La CNR n'a pas oublié – ni abandonné - le dossier de la sécurisation de la circulation des ENNM aux abords de ses ouvrage hydrauliques.</li> <li>○ De fait, suite à la réorganisation de CNR, les interlocuteurs sur ce sujet, parfois ils sont nouveaux, doivent être « mobilisés », ce qui nécessite un portage et transfert des éléments techniques et méthodologiques de la démarche engagée.</li> <li>○ Dans un 1er temps il faut finaliser le rapport d'expertise sur le Rhône Médian, et cet objectif, comme le délai au plus tôt (Janvier), a été semble-t-il intégré par les personnes concernées (leurs Directeurs le leur ont rappelé).</li> <li>○ Puis au regard du plan d'actions qu'élaborera CNR pour la mise en œuvre des recommandations, je pense que mon successeur sur ce dossier conviendra avec vous (CTS, CRCK AURA) de la manière de vous associer.</li> </ul>	<p>LB</p> <p>JCB</p>	<p>2025</p>
<p><b>Rencontres à prévoir pour présenter les dossiers et actions FFCK</b> FNE (Jacques PULOU), CEN Rhône Alpes (JY CHETAILLE), FN Pêche, LPO, VNF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Prévoir une journée de travail, échanges, réflexions commune à tous ces organismes et représentants, si possible via l'ARRA</li> <li>➔ Rédiger une note de synthèse à l'issue d'une réunion spécifique à laquelle chacun vient avec la liste de points à intégrer à cette journée.</li> <li>➔ Rassembler les documents source utiles - fait</li> <li>➔ Préparer PPT (PO)</li> <li>➔ Proposition faite à DRAJES d'un sondage auprès des référents sports de nature des DSDEN, dans l'attente de sa rediffusion (sans réponse de JB DELPY et MC DOHA malgré accord de B FEUTRIER)</li> <li>➔ Attendre la réponse de l'<b>ARRA</b> au message envoyé par BJ pour proposer une journée de travail sur les aménagements compatibles aux continuités écologiques et navigation. Préparer PPT (PO) si réponse positive de l'<b>ARRA</b> / <b>relance faite ce jour par BJ</b></li> <li>➔ Nous allons faire une proposition de contenu à l'ARRA</li> </ul>	<p>PC</p> <p>BJ</p> <p>BJ/PO</p> <p>Tous</p>	<p>2025</p> <p>Fév 2025</p>
<p><b>APAVER 2025: Rhône sédiments (purge du barrage suisse de Verbois)</b> Du 15 au 27 mai 2025 (F) / Du 16 au 27 mai 2025 (CH) Fenêtre possible (avec report de 10 jours suivant les conditions hydrométéorologiques) : 15 mai au 6 juin 2025 Interlocuteur préfecture de l'Ain Informez bien à l'avance (mars) via newsletter et réseaux sociaux (2 infos déjà faites dans le NL précédentes)</p>		<p>Mars 2025</p>
<p><b>DUP : classement en site du défilé de Donzère sur le Rhône</b> Contribution faite.</p>	<p>PC</p>	<p>En attente de l'AP</p>

<p><b>Projets Rhône :</b>  Définition par CRCK AURA de fiches projets d'aménagement dans le cadre du plan 5 Rhône, du plan Rhône Saône et de de la redirection des fonds Rhônergia.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Glun/Les Marettes</li> <li>- Boxes Canoë</li> <li>- Feyssine</li> <li>- Bassin slalom Lyon (financer une étude pour la présenter à la collectivité)</li> <li>- Modernisation de l'existant (Yenne)</li> <li>- Topo guide</li> </ul> <p>Chaque demande doit être portée par un maître d'ouvrage. Le CRCK pourrait faire une demande pour une étude mais pas pour le portage du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Suivi par JCB de la solution technique portage Feyssine , pour ensuite aller vers VNF et obtenir la levée de l'interdiction de navigation.</li> <li>➔ Suite expertise CNR : proposer à CNR de rédiger ensemble un plan de mise en œuvre des préconisations incluses dans le dossier d'expertise et de manière plus large pour <b>le projet ViaRhôna à la pagaie</b>. Réunion spécifique à prévoir – date 20 janvier 2025 - 9h30 zoom</li> </ul>	tous	2025
<p><b>Budget</b>  Un budget a été produit et doit être communiqué à Sylvain LOUVEL avant le prochain bureau. (on maintient l'éventuel recours de la Feyssine dedans)</p>	PC	7 jan 25
<p><b>Tableau des recours administratifs en cours et potentiels</b>  5 dossiers sont identifiés avec coûts et procédures : Feyssine – Poutès / Hte Loire - Romanche – Haute Tarentaise –La Bathie (par ordre de priorité et probabilité).</p>	PO	7 jan 25
<p><b>Bilan de mandature et prochaines élections</b>  Courant décembre Philippe sollicitera les acteurs ESIND de la commission et des départements afin de produire son compte rendu qui sera présenté à l'AG de mars 2025</p>	PC	Déc 24
<p><b>Organisation de la commission :</b>  Un répertoire des contacts (administrations, CNR, VNF, FFCK, Région, ...) est à compléter sur le Google Drive  L'agenda partagé des dates et échéances est en cours d'élaboration</p>	PO	En cours
<p><b>SDAGE 2027/2032 – Bassin versant du Rhône</b>  Les travaux préparatoires à l'élaboration du futur SDAGE sont lancés pour associer l'ensemble des usagers et leurs représentant à une consultation du public (11/2024 à 05/2025) avec un document intitulé « les questions importantes »  Il conviendra que le CRCK envoie une contribution et motive les CD et clubs et adhérents à répondre à cette consultation.</p>	PC	Jan 2025
<b>Niveau départemental</b>		
<p><b>01-Département de l'Ain – Action du Comité départemental</b>  Pour couvrir l'ensemble des points qui suivent, une réunion avec le CDCK Patrice FISCHER Sylvain LOUVEL, et les clubs est nécessaire.  Sujet en attente de la disponibilité du Comité départemental et de Laurent NICOLET indisponible pour quelques mois.</p>	LN BJ	à faire
<p><b>01: Ain Aval – développement touristique</b>  La réunion du 16/02/24 a permis d'envisager une démarche d'amélioration des conditions de pratique avec le Conseil départemental, le SR3A et la DDT01, en mobilisant la CDESI et en inscrivant la rivière (dont le Rhône) au PDESI :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. actualiser l'inventaire des ESI pratiqués praticables en interne au CDCK</li> <li>2. rencontrer Robin CATTET (CD01) pour valider l'inventaire et préparer la suite.</li> </ol> <p>Sujet en attente de la disponibilité du Comité départemental et de Laurent Nicolet indisponible pour quelques mois.</p>	BJ LN	À faire

<p><b>01: Ain Aval - glissière sur barrage de Pont-d'Ain (L Nicolet, B BOLOMIER)</b>  Le barrage hydroélectrique de Pont-d'Ain est équipé d'une glissière inutilisable. Une nouvelle glissière est à envisager. À cet effet, B BOLOMIER a sollicité Hydrostadium qui a remis un document d'étude et d'offre.  La poursuite du dossier nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire le point de la situation juridique du barrage avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation</li> <li>- d'expliquer la non fonctionnalité de la glissière actuelle</li> <li>- de rechercher la solution technique la plus adaptée et financièrement possible</li> <li>- Une réunion sur place avec les acteurs concernés</li> </ul> <p>Sujet en attente de la disponibilité du Comité départemental et de Laurent NICOLET indisponible pour quelques mois.</p>	BB LN  TD SL PC	Avril  Avril
<p><b>01: Ain Aval : glissière sur digue de Longeville (T DUPRAS)</b>  La reconfiguration de la glissière entre le plan d'eau et l'Ain, devenue dangereuse, est nécessaire. L'avancement rapide du travail passe par une maîtrise d'ouvrage (et el budget) porté par le CKCVA avec une solution technique qui reste à trouver dans une enveloppe d'environ 10.000 euros. La mairie d'Ambronay et les autres collectivités territoriales soutiennent le projet qui n'a pas d'obstacle administratif. Relancer T DUPRAS</p>	TD   BJ	   Jan 25
<p><b>01 : Ain amont de Pont d'Ain (nouveau)</b>  Sur l'Ain, entre Vouglans et Pont d'Ain, Alain Jourdant, membre agréé, exerce une activité de location / encadrement de canoë.  Comme cette portion est exploitée par EDF (barrage de Cize Bolozon), Alain a dû signer avec EDF une convention d'occupation temporaire et en conséquence se voit demander le versement d'une redevance prévue au CG3P... certes pas très élevée, mais dont le principe pose question au vu du nombre de structures présentes sur les rivières.  Il faut étudier ce dossier, sa justification, l'existence d'autres exemples similaires...  La perception d'une redevance est-elle prévue dans le contrat de concession Etat EDF ? CNR (SA également) concessionnaire du Rhône ne perçoit aucune redevance auprès des clubs ou professionnels (à vérifier quand même auprès de IDS et SPB)  Demande d'éclaircissement envoyée ce jour par BJ à A DUBOST et Dominique MASSICOT</p>	          BJ	          Jan 25
<p><b>07 : Essais de vidange du Barrage des Collanges (géré par le département)</b>  La vidange totale du barrage a généré une forte mortalité des poissons et de grosses inquiétudes quant aux teneurs en métaux lourds et autres substances larguées à l'aval. Seule la Fédé de pêche avait été consultée malgré une relance du CDCK en octobre 2023 (appuyée par L. BROSSAT au nom de la DRAJES).  ➔ La réaction officielle du CDCK faite ( club ECK impliqué dans le suivi)  ➔ En attente réponse du département. Courier en préparation pour le préfet</p>	       PC	       Janvier 25
<p><b>07 : Chassezac, Barrage de Puech (situé à l'aval de celui de Ganivay)</b>  Un accident mortel dans le rappel a fait 2 victimes (pratiquants autonomes avec niveau d'eau important) Les circonstances exactes, le niveau de pratique et l'équipement, ne sont pas encore connues.  Le CDCK réclame depuis de longues années, la mise en place de panneaux de signalisation et d'informations aux points d'embarquement autour des ouvrages sur ce parcours, mais aussi sur l'Ardèche et l'Eyrieux « commercial ». La liste des ouvrages à aménager et/ou à signaler, déposée en 2014 par le CDCK auprès des services de l'État, est restée sans suites.  Ce message a été réaffirmé en commission de la CLE le 22 mai, en réunion au Service des sports du Département le 27 mai, à la DDT le 4 octobre.  Le CDCK a effectué une visite de terrain le 10 et 21 octobre pour envisager les conditions de franchissement et de contournement sécurisées.  Nos préconisations ont été communiqué à la DDT et à la CDESI &amp; DSDEN</p>	       PC	       En cours

Un nouvel accident mortel à eu lieu sur barrage de Ganivay (Toussaint, club Allemand). Le CDCK 07 a interrogé la DDT à propos de la non implication des services de Jeunesse et Sports dans l'enquête		
<b>07 : Eyrieux, barrage de La Planche St-Sauveur-de-Montagu</b> Les crues de novembre 2023 ont emporté le batardeau et le barrage en cours de démantèlement. Les fondations des passes à canoë et à poissons étaient réalisées. Les travaux n'ont pas repris en la période (saison) d'autorisation de réalisation des travaux est terminée. A surveiller l'été prochain....	PC	Eté 2025
<b>07: Réouverture des Lônes de Vion</b> Le Comité a émis un avis défavorable à la non prise en compte de la navigation. Lors de la réunion de présentation de l'évolution du projet le 19 septembre, nos remarques relatives à la navigation pendant les travaux ont été prises en compte.	PC	En cours
<b>07 : AP navigation sur l'Ardèche</b> La réunion du 25 septembre, suite à l'accident du printemps au barrage de Ruons, a permis de pointer les défauts de signalisation et de définir les modalités de modification de l'arrêté préfectoral de navigation sur les parcours Voguê / Lanas, Lanas / Pradons, Pradons / Ruoms. Le CDCK 07 doit proposer la référence de hauteur d'eau/débits à Voguê pour le niveau orange /rouge. Le niveau vert/orange sera proposé par les pros. Le CDCK07 travaille à la mise en place d'une webcam consultable par le public en regard de l'échelle de niveau fixant les limites de navigation au barrage de Ruoms	PC	En cours
<b>07: Barrage de St-Martin-d'Ardèche</b> Des discussions sont en cours sur l'intérêt de la suppression du barrage, en tenant compte d'un projet de rééquipement hydro électrique.	PC	En cours
<b>07-26 : Barrage de Charmes / rampe mise à l'eau</b> Les préconisations du CK ont été prises en compte. Les travaux sont terminés. A tester et communiquer sur FB	PC	
<b>38: Romanche</b> Les essais de navigation ont eu lieu le 16 mai 2024 à Livet Gavet. Ils ont notamment permis de montrer la navigabilité du parcours, de rassurer les responsables EDF et Préfecture. Le CDCK vient de produire une première version d'un document qui explique les essais, le contexte, et tout l'environnement du CK ( histoire, pratiques, sécu, légal, ...). En cours de finalisation.	PKR	
<b>38 01 : Les Molottes</b> L'avis du Comité sur le dossier travaux a été transmis à la DREAL. L'AP a été publié, les travaux vont pouvoir commencer. <i>ARTICLE 11 : Dispositions relatives aux sports nautiques non motorisés: L'accès à la navigation est coupé pendant la durée du chantier au droit de la lône des Graviers, l'utilisation de la rampe en rive droite du seuil de Molottes reste possible. Le concessionnaire informe les sociétés-Vertes Sensations-et Foxagliss avant le démarrage des travaux concernant les modifications d'accès au seuil du Bouclard. ARTICLE 13 : Le concessionnaire informe, au plus tard 15 jours avant le début du chantier, ...La fédération Française de Canoë Kayak</i>	BJ	Attente info travaux
<b>43 – Liste des ouvrages à aménager</b> Suite à notre recours du 17 juin 2022 demandant au Préfet de publier la liste des ouvrages à aménager, la DDT a préparé la liste requise... en y intégrant Poutès mais sans franchissement. Suite à notre recours contentieux, le Préfet a déposé un mémoire en défense auquel FFCK et CRCK ont répondu. Le tribunal devrait statuer prochainement.	YL/NH	En cours

Comme le recours gracieux engagé par la FFCK concernant le franchissement de Poutès n'a pas eu de réponse de la part de la Préfecture dans le délai imparti, ce qui équivaut à une réponse négative, Poutès est donc inclus dans le recours du 17 juin 2022 relatif à la liste des ouvrages à aménager		
<b>43 – Rénovation du pont de Langeac</b> L'impact des travaux sur la navigation a été signalé par le commissaire enquêteur. Un protocole de circulation des bateaux doit être mis en place en janvier prochain. Les décisions du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sont à surveiller. - Réunion en janvier 2025	YL/NH	Jan 2025
<b>43 : Moulin de Bareyre</b> Ce dossier fait l'objet d'un recours de FFCK CRCK contre l'échelle à poissons pour laquelle nous n'avons pas été consultés et contre le chemin de contournement que la Préfecture veut rendre définitif alors qu'il s'agit d'une solution temporaire pour protéger les usagers durant les travaux de réalisation de l'échelle à poissons. La procédure suit donc son cours avec le conseil de JED. Un mémoire a été fait par JED. Toutefois, il importe que le comité directeur (ou le bureau) donne son accord aux procédures à engager.	YL/NH	En cours
<b>63 : Sioule</b> Une réunion avec DDT 63 a eu lieu pour aménager la rivière à poissons et la passe à bateaux dans le cadre d'une demande de modification d'un seuil. En attente suivi DDT et propriétaire	YL/NH	
<b>69 : Interdiction de navigation sur le Rhône à Lyon (Rhône)</b> Vu l'incohérence des textes qui se chevauchent, vu le rejet implicite de notre recours gracieux, vu l'absence de contact à l'administration et auprès de CNR gestionnaire du site, vu les presque 4000 signataires de la pétition lancée par Jules Silvin, le Comité régional décide d'engager un recours contentieux conjoint avec la FFCK et le CDCK, sur la base d'un mémoire préparé par JED et grâce à une cagnotte de soutien lancée auprès des signataires de la pétition. Toutefois, cette démarche contentieuse est suspendue dans l'attente du résultat, dans un délai raisonnable, des discussions et négociations engagées par JC Boivin avec la Préfecture, VNF, EDF et CNR, afin de réviser les textes en cause. Sujet évoqué plus haut au point « <b>Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR</b> »	PC JCB	Début 2025
<b>73 : Liste des ouvrages à aménager et/ou à signaler</b> La réunion du 3 octobre à la DDT de la Savoie permet la reprise du travail commencé en 2011 et interrompu en 2017, visant à publier la liste des ouvrages à signaler et/ou aménager, selon un plan de travail convenu entre le CDCK, la DSDEN et la DDT.	BJ JS CDCK	2025
<b>73 – Réglementation de la navigation en Tarentaise</b> Le Sous-Préfet d'Albertville réunit la cellule concertation « Isère-Doron » le 17 décembre prochain. <u>Réunion annulée, en attente d'une nouvelle date</u> L'association TEV s'est concertée pour préciser les demandes d'évolution de l'arrêté préfectoral de 2018 et pour préparer un projet d'actions à conduire en 2025 et après.	BJ JS	En attente
<b>73 : Seuil de Yenne</b> La réunion du 28 novembre 2024 avec Le SHR (Syndicat du Haut Rhône), Terreo, CLBCK, Hydrostadium et JC BOIVIN – CTS CK, a permis d'aborder la proposition d'aménagement piscicole envisagée dans l'AVP sur le premier tiers de la rivière, ainsi que les aménagements CK possibles pour conserver la vocation sportive sur l'intégralité du bassin de slalom. Les aménagements CK envisagés devraient améliorer le milieu de bassin. Une étude sera réalisée par Hydrostadium courant 2025 pour étudier les aménagements possibles sur la partie haute et basse (Avenant AVP). Un risque de perte d'intérêt sportif demeure sur la partie haute	JCB CLBCK	A suivre en 2025

(courant lisse sans épis). La phase projet sera engagée par SHN en 2025. La réalisation des travaux aménagements sont envisagés courant 2026-27.		
<p><b>73 : Microcentrale Doron de Bozel</b></p> <p>Un protocole est signé entre le porteur de projet et le CDCK/FFCK pour le fonctionnement du dispositif de franchissement qui s'intègre dans le cadre de la construction du nouvel ouvrage, et qui permettra l'autorisation des travaux . A suivre, car une fois réalisé cette solution pourra être partagée comme exemple</p>	BJ	En cours
<p><b>74 : Barrage d'Arthaz</b></p> <p><u>Travaux et nouvelle concession :</u>  En décembre la DDT74 a sollicité l'avis du CDCK74 sur la demande d'EDF d'augmentation de puissance et de prolongation de concession de 50 ans. Le CDCK 74 a remis son avis en janvier en demandant la mise en place d'une solution de portage pérenne.  EDF : « <i>Le chantier d'Arthaz se fera entre 2026 et 2028. Nous avons en effet des travaux préparatoires complémentaires à réaliser. L'instruction de notre demande de renouvellement de l'autorisation à exploiter l'énergie hydraulique de l'Arve est toujours en cours. Je vous invite à vous rapprocher de la DDT 74 si vous souhaitez obtenir davantage de précisions.</i> »  En attente d'un retour DDT</p>	PO	En attente retour DDT
<p><b>74 : Travaux sur ponts SNCF :</b></p> <p><u>Réfection du pont SNCF de Bonneville sur l'Arve :</u> visite du lieu avec le chef de projet mardi dernier. Maintenant, la navigation est dans le radar du chef de projet. DUP prévue en 2025, travaux 2026</p> <p><u>Réfection du pont SNCF de Thonon sur les Dranses :</u> Pour les travaux la SNCF va demander à EDF de limiter les débits ce qui peut impacter l'activité de rafting sur les Dranses. Ceci a déjà été discuté entre le représentant des professionnels et le chef de projet SNCF. Consultation du public en 2025, DUP probable en 2026 et travaux en 2027. Deux de nos membres agréés risquent d'être impactés.</p>	PO  PO	A suivre en 2025  A suivre en 2026
<b>Prochaine réunion : Jeudi 16 janvier 2025 - 9 h 30 / 12 h 00</b>		